

Chère Madame,

Voici quelques notes que je vous offre avec plaisir. Dites-moi, s'il vous plaît, si elles vous sont utiles, et dans quel sens je pourrais les développer ou les compléter à l'occasion. Le Roux est très riche, et peut être abordé sous toutes sortes de points de vue.

P.E.

## Notes sur le *Dictionnaire comique* de Le Roux.

Je rédige ces notes éparses à partir de la documentation et des volumes que j'ai à ma disposition ; elles portent principalement sur les sources des exemples, et sont loin de concerner tous les aspects du *Dictionnaire comique* ou de votre édition. L'essentiel des relevés que j'avais faits concerne l'édition de 1718 (je possède aussi celle de 1735, mais non celle de 1786) : c'est donc celle-ci que je cite, sauf exception spécifiée. Les vedettes du *Dictionnaire* sont indiquées en **gras**. Ma liste des titres cités par Le Roux et de leurs occurrences, que j'utilise ci-dessous, a été faite manuellement, sans révision ni relecture, et il s'y trouve très probablement des lacunes dues à une inattention passagère.

J'ai aussi relevé en collationnant certaines pages une quantité assez élevée de petites différences entre l'édition de 1718 et votre volume ; c'est peut-être inévitable, étant donné le mode de composition de votre édition basée sur celle de 1786. Est-il nécessaire de vous les communiquer ? Je le ferai bien entendu si vous me le demandez. Au cas où une autre édition serait envisagée (sur CD, ou en ligne ?), ces rectifications de détail pourraient être utiles. Mais dans ce cas, l'amélioration la plus enrichissante serait, il me semble, de marquer typographiquement tout ce qui provient du *Dictionnaire des proverbes* de De Backer : votre p. 66, par exemple, contient au moins 14 définitions littéralement recopiées de cet ouvrage, qui mériteraient selon moi d'être signalées.

### A propos de son auteur.

En 1981, un article de Raymond Birn, « Les colporteurs de livres et leur culture à l'aube du Siècle des Lumières : les pornographes du Collège d'Harcourt » (*Revue française d'histoire du livre*, nouvelle série n° 33, p. 593-616) a révélé l'existence, d'après un dossier de police conservé à la BnF complété par d'autres documents provenant de la bibliothèque de l'Arsenal, d'un « jeune abbé Le Roux, qui ne devait pas avoir plus de dix-sept ou dix-huit ans en 1701, et dont l'avenir nous est actuellement inconnu ».

Son prénom n'est pas indiqué. Il a été élève du collège du Plessis à Paris, d'où il a été renvoyé pour mauvaise conduite. De Tours, où il réside chez son père, il envoie des lettres désespérées à ses anciens amis de la capitale. C'est un abbé pour le moins incrédule, qui lit des livres interdits et a rédigé un manuscrit intitulé *Le Dégoût des femmes de mauvaise vie*, destiné à être publié en Hollande ; la police le soupçonne aussi d'être l'auteur d'un *Dialogue sur la vie des religieuses*. Aux dernières nouvelles qu'on a de lui, en octobre-novembre 1701, il est enfermé chez les Bénédictins de Marmoutier, et demande qu'on lui envoie des livres : Erasme, Palafox, *Femmes galantes* de Blondel, et Juvénal (*loc. cit.*, p. 604-607).

Aucun des titres cités en 1701-1702 à propos de Le Roux de Tours ne se retrouve parmi ceux utilisés en 1718 par Le Roux d'Amsterdam ; mais ces deux personnages homonymes ont des centres d'intérêt similaires, plus ou moins libertins, et l'on est tenté d'envisager qu'il puisse s'agir d'une seule et même personne. La piste de cet abbé ou ex-abbé amateur de textes osés mériterait en tout cas d'être explorée.

Qui plus est, le prénom Phil(i)bert-Joseph, qui ne paraît pas très courant, pourrait bien être spécifiquement tourangeau ; on trouve en tout cas dans le *Répertoire d'imprimeurs/libraires* de J.-D. Mellot et E. Queval (éd. 2004, p. 390), un nommé Philbert-

Joseph Masson né à Tours quelques années après l'abbé Le Roux, vers 1697.

Votre découverte des ouvrages bruxellois de Le Roux (bravo !) renforce l'hypothèse, puisque leur auteur avait de toute évidence une formation religieuse.

Par contre, il faudrait abandonner l'idée que ce même Le Roux puisse être l'auteur de l'*Histoire du Père La Chaise* (identification, sur on ne sait quelles bases, par le seul Barbier, lequel n'est pas toujours fiable) et, a fortiori, que Le Roux ait déjà existé en 1642.

## A propos de Richelet.

L'hypothèse de Laurent Bray n'emporte pas la conviction ; du moins, pas la mienne. Elle s'appuie sur des suppositions invérifiables et des arguments non étayés, et non sur des comparaisons de textes, comme toute attribution devrait le faire. C'est l'exemple même d'une hypothèse émise à la légère, et reprise ensuite par la plupart des commentateurs pour la seule raison qu'elle a été imprimée quelque part. Richelet a pu laisser un dictionnaire, ou projet de dictionnaire burlesque, mais c'est là tout ce que Bray parvient à montrer. Il n'y a aucune raison pour dire que ce manuscrit inconnu, dont on ne sait absolument rien d'autre, ait pu servir de base à Le Roux.

Au contraire, même, Bray montre fort bien que la base du *Dictionnaire comique* n'est pas Richelet, mais le *Dictionnaire des proverbes françois* de G. De Backer. Les vedettes et sous-vedettes de cet ouvrage sont très fidèlement recopiées par Le Roux, qui ne semble pas avoir ajouté quoi que ce soit aux définitions. Alors qu'il devait disposer d'un nombre considérable de citations, les articles provenant de De Backer se caractérisent par l'absence systématique d'exemples.

La part originale du *Dictionnaire comique* est dans sa grande majorité très différente : les nouveaux mots et locutions y sont presque tous illustrés par des exemples identifiés. On peut dès lors imaginer le mode de composition pratiqué par Le Roux : disposant du *Dictionnaire des proverbes*, il y aurait ajouté des termes et façons de parler qui n'y figuraient pas et qu'il connaissait ou qu'il trouvait dans ses lectures, avec souvent une brève citation pour les justifier ; mais il n'estimait pas nécessaire de compléter les notices de De Backer, car celles-ci constituaient déjà pour lui des attestations. Peut-être a-t-il aussi eu l'idée, à un moment ou à un autre, d'écrire non seulement un ouvrage lexicographique, mais de surcroît un commentaire sur les mœurs de son temps, d'où les quelques notices plus encyclopédiques ? Il s'agit ici aussi d'hypothèses, bien sûr, mais elles expliqueraient assez logiquement la composition inégale du *Dictionnaire comique*.

Un nombre appréciable de ces citations provient d'ouvrages publiés après 1698, date de la mort de Richelet, et ne peuvent donc en aucun cas être tirées de son *Dictionnaire burlesque* supposé. Puisqu'on les doit forcément à Le Roux, pourquoi ne lui devrait-on pas aussi les autres exemples, présentés exactement de la même façon ? Plusieurs de ces derniers, d'ailleurs, sont pris dans des volumes publiés aux Pays-Bas et difficilement disponibles en France. Il serait très hasardeux de vouloir prétendre que la matière qui *aurait pu* avoir été rédigée en France avant 1698 doive être retirée pour cette seule raison à Le Roux. A mon avis, le nom de Richelet, jamais cité par Le Roux, ne devrait pas figurer dans un commentaire du *Dictionnaire comique*, sauf éventuellement pour réfuter l'interprétation abusive de Bray.

Quant à la participation supposée de Claude Le Petit, qui ferait remonter l'origine du *Dictionnaire comique* à 1662 ou plus tôt encore, elle est moins défendable encore. Son *Paris ridicule*, dont il existe plusieurs éditions, n'a aucun rapport avec les textes cités : c'est, sur le modèle de la *Rome ridicule* de Saint-Amant ou du *Paris burlesque* de Berthod, une longue satire en octosyllabes qui ne s'occupe nullement des petits-maîtres - ne serait-ce que pour l'excellente raison que ce terme, dans le sens « jeune élégant », n'est pas attesté avant 1686 (TLF). Le projet annoncé par Le Roux est donc différent, et indépendant de l'ouvrage de Le Petit, dont il ignorait peut-être l'existence.

## LES EXEMPLES ET LEURS SOURCES.

(Les vedettes sont reproduites ici sous la forme qu'elles ont dans l'éd. de 1718.)

### A propos du catalogue des auteurs.

Le bizarre « Catalogue » en tête de l'ouvrage comprend en 1718 des sources qui ne paraissent être citées nulle part dans le *Dictionnaire*, comme « Les Œuvres... du Port-Royal... de Suetone » (je n'ai pas trouvé non plus Benserade [si ! **clocher**] ni Patru, mais vous indiquez qu'ils sont cités une fois chacun), ainsi que, sous le même intitulé pompeux « Les Œuvres de », des noms d'auteurs n'ayant apparemment fourni qu'un seul exemple, Baucourt (**fraise**), La Tuillerie (**jetter**), Rotrou (**serf**), Scudéry (**calamite**). A contrario, il ne mentionne pas certains ouvrages non attribués ayant fourni un grand nombre d'exemples, comme *Let. gal. & hist.*, *Libertins en campagne*, *Lucien en belle humeur*, *Pièces comiques*, *Putanisme de Rome*, *Rec. pièces com.*, etc. Je tendrais à penser que cette liste est l'œuvre du libraire, et non de l'auteur. Les abréviations qu'elle indique ne sont nullement respectées dans le corps de l'ouvrage. Et Le Roux aurait-il inclus dans cette liste « S. Bremond », alors que le romancier Sébastien Bremond n'est jamais mentionné dans son *Dictionnaire* et qu'il s'agit très probablement, comme le porte l'unique rectification apportée à cette liste par l'édition de 1735, de « S. Evremond » ?

### A propos de la fiabilité des citations.

Elle n'est pas absolument sûre. Dans mon *Dictionnaire des jurons* qui vient de paraître, je signale que la citation du *Francion* à l'article **mordienne** n'est pas exacte : Sorel a écrit *à la grosse mode*, et non *à la grosse mordienne*. L'exemple de Saint-Amant cité sous **Jan** ne se trouve pas dans *la Rome ridicule* (et pas davantage ailleurs chez Saint-Amant, me semble-t-il) ; celui cité sous **sangler** se lit, dans le texte original : « Lubin, venant icy de Bresse, / Fut prié par frere Zenon, / D'en apporter grace en son nom, / Pour avoir senglé son Anesse ». Toute référence lexicographique à une citation faite d'après Le Roux devrait donc être accompagnée d'une mise en garde. Voir encore quelques-uns des exemples cités plus bas.

Par ailleurs, l'interprétation des exemples n'est pas toujours fiable non plus, et il arrive que Le Roux prenne pour une locution ce qui n'est que l'invention ponctuelle d'un auteur.

### A propos de quelques références.

*Amour à la mode* (**conter, picoterie, plan, plumer, retirer**). Les citations, qui sont de la prose, ne peuvent pas provenir d'une comédie en vers comme l'est *L'Amour à la mode* de Thomas Corneille. Il faudrait plutôt penser à *L'Amour à la mode, satyre historique* de Mme de Pringy, Paris, 1695 (selon M. Lever, *La Fiction narrative en prose au XVII<sup>e</sup> siècle*), ce qui reste à vérifier.

*Dames dans leur naturel* n'est pas une pièce de théâtre (p. cxvi), mais correspond à un roman : [Sandras de Courtilz], *Les Dames dans leur naturel*, 1686 (selon Lever, op. cit.). Douze exemples : **bête, bride, changer, confraire** [sic], **gant, jeu, marché, paralysie, pied, pointe, tinguer, vin**.

*Deshoulières* figure bien dans l'éd. de 1718 (deux fois sous **capot**), et pas seulement dans celle de 1735. Ces renvois semblent se rapporter tous deux au même texte, à la fin d'un rondeau : « Maints ont le chef plus rempli que la pance. / Dame ignorance a fait enfin capot /

Le bel esprit. » (*Poësies de madame Deshoulières*, Paris, veuve Mabre-Cramoisy, 1688, p. 21.)

*Enfer burlesque de Molière* (**casser, dard, effondré, jus, piaulard, porte-cochluchon, saugrenu, Suède, ventre, viédaze**), qui figure dans votre liste sous le nom de Molière, est un ouvrage de Jaulnay, *L'Enfer burlesque*, publiée en 1668. Mais dans le long extrait qu'en donne G. Mongrédien, au tome I, p. 324-326 de son *Recueil des textes et des documents du XVII<sup>e</sup> siècle relatifs à Molière*, on ne trouve aucun des termes cités. On ne les trouve pas non plus dans les nombreux extraits de l'éd. de 1677 cités *ibidem*, tome II, p. 448, 451-461, 463, 465-467, 469-471. Peut-être Le Roux ne cite-t-il que d'autres pièces sans rapport avec Molière qui sont contenues, paraît-il, dans ce même volume ?

*Ombre de Molière* (**griffonner, Pourceaugnac**), non cité dans votre liste (peut-être inclus sous le nom de Molière ?), est une comédie de Brécourt, *L'Ombre de Molière*, imprimée en 1674. Dans l'éd. Jouaust (Librairie des bibliophiles) de 1880, on trouve p. 18 (prologue) : « c'est l'effet de quelques heures de mélancolie qui m'ont fait griffonner ce petit ouvrage », et p. 62 (scène X) : « ne dit-on pas : Voilà un vray Pourceaugnac ? »

*Le Parnasse des Muses* : ce titre, très souvent donné comme référence, peut représenter plusieurs ouvrages parus originalement de 1627 à 1633 : ce sont tous des recueils de chansons, catégorie qu'il est intéressant de voir prise en compte par Le Roux, car bien peu de lexicographes y ont eu recours parmi leurs sources. Il faut probablement mettre aussi dans cette catégorie *Chans. Bec.* (**achever**), reproduit tel quel en 1735 mais interprété à tort ou à raison par *Recueil des chansons* en 1786, selon votre édition. C'est encore le cas, à coup sûr, pour *Vaudeville de Paris* (**hérisson**), *Vaudevilles nouveaux* (**larder**) et *Vaudeville* (**vigne**) ; ce dernier titre doit renvoyer aux *Nouvelles parodies bachiques, mêlées de vaudevilles ou rondes de tables, recueillies et mises en ordre par Christophe Ballard*, Paris, Ballard, 1702, où l'on trouve au tome II, p. 220, sous des portées musicales : « Ils sont dans les vignes, les voisins, Ils sont dans les vignes ».

*Rein. de Picomi*. C'est ainsi que l'éd. de 1718 écrit ce titre (occurrence unique) au mot **drogue**, celle de 1735 le transformant durablement en *Reine de Picomi*. Mais il aurait été absurde d'abrégé le mot *Reine* en supprimant sa dernière lettre, et ce titre, introuvable sous cette forme, doit donc représenter autre chose. Supposition : étant donné les façons parfois fantaisistes dont Le Roux abrège ses références, s'il s'agissait de *Re[cueil] de pi[èces] comi[ques]*, titre qui se trouve souvent (de même que *Pièces comiques*) dans le *Dictionnaire* ? Il correspond peut-être au *Recueil de diverses pièces comiques, gaillardes et amoureuses* d'Oudin de Préfontaine, première édition connue en 1671, selon M. Lever, op. cit.

## A propos de Corneille et de Chappuzeau.

Il est très étrange que Le Roux attribue à « Corneille » (ou « Corn. », « Corne. », « Corneil. ») quatre pièces de théâtre qui sont indéniablement dues à Chappuzeau, *Le Cercle des femmes* (**accoler, bigame, cancan, chans, diaprer, ébaudir, ergoter, escroquer, gentilhomme, goujat, obtempérer, parler, portraire, rustre, vitupère**), *Les Eaux de Pirmont* (**but, choier, hache, tape**), *Le Partisan dupé* (**charivari, chevir, chiquenaude, crampe, dea, empaumer, gourmander, hère, hoc, houhou, hourvary, piaffer, pigmée, rat, tonner, trempe**) et *Le Riche vilain* (**bahu, buisson, gogo**) ; ainsi que le titre *Pucelle à regret* (**archerot, besoin, besson, dédale, priape**), qui est visiblement celui d'un texte érotique versifié par un auteur qui m'est inconnu - ce n'est absolument pas le genre de Chappuzeau.

Il y a là un problème bibliographique à examiner. A la rigueur, on pourrait imaginer que les pièces de théâtre aient été réimprimées sous un faux nom (j'ai deux petits volumes des *Œuvres de monsieur Palaprat*, imprimés à La Haye vers 1692-1697, qui, outre des

comédies dont Palaprat est véritablement l'auteur, lui en attribuent quatre autres dues à Dancourt, Dufresny et Regnard) ; les libraires hollandais n'étaient pas très respectueux des auteurs. Mais pourquoi celles-là, justement, et toutes sous le nom de Corneille ? - Quant à la *Pucelle à regret*, est-ce que la nature du texte l'aurait fait attribuer à l'auteur érotique Pierre-Corneille Blessebois, qui publiait en Hollande et écrivait parfois des vers ? Tout ceci relève évidemment de la pure spéculation. Ces cinq attributions, les seules qui paraissent fausses de façon aussi criante parmi les sources de Le Roux, restent bien mystérieuses.

### A propos des *Lettres galantes* / *Lettres galantes et historiques* / *Lettres historiques*.

Ces trois titres (ainsi peut-être que celui d'*Histoires galantes et historiques*, dû éventuellement à un lapsus) correspondent sans doute au même ouvrage, les *Lettres historiques et galantes, par Madame de C\*\*\** [par Mme Dunoyer], publiées en plusieurs volumes successifs au début du 18<sup>e</sup> siècle - je n'ai pas déterminé la date des originales. J'ai repéré quelques-unes des citations données par Le Roux dans l'édition « A Cologne, chez Pierre Marteau », 1711 (pour le tome II) et 1714 (pour le tome I).

lettre IV : « Le Duc du *Maine*, tout clanpin qu'il est, a épousé la Fille de Monsieur le Prince [...] ». I, 38. [N.B. L'édition de 1720, Amsterdam, Brunel, tome I, p. 23, écrit *clampin*.] Cf. **clanpin** (« *Lett. Gall.* »).

lettre XVI : « Cependant, la Dévote laquelle tient toujours le haut bout, & Monsieur de *Mollé Champlatrus* firent l'autre jour exiler la Marquise de *Lancé* [...] ». I, 272. Cf. **bout** (« *Lett. Gal.* »).

lettre XIX : « On m'avertit à l'oreille du sujet de la Pièce, & on me pria de ne rien dire, qui pût déconcerter le mystère. » I, 334. Cf. **déconcerter** (« *Lett. Galan.* »).

ibid. (Réponse) : « Eh ! qui diable a donc placé  
Vôtre nez entre deux fesses ? » I, 351. Cf. **fesse** (« *Lettr. Gall.* »).

ibid. « Cependant sa plus forte envie,  
Soir & matin,  
C'est de loger mon Grimaudin  
Dans son Château de Gaillardin. » I, 352. Cf. **château** (« *Lett. Gal.* ») et **grimaudin** (« *Let. Gal.* »).

lettre XXIX : « De mon corps éclopé je n'ai plus que le buste. » II, 148. Cf. **éclopé** (« *Let. Gal.* »)..

### A propos de [Molière], *Docteur amoureux*.

Cette comédie, dont on connaît un seul exemplaire de l'édition ancienne publiée aux alentours de 1710, a certes été attribuée à Molière par A.J. Guibert dans son édition en fac-similé (Genève, Droz et Paris, Minard, 1960). Mais l'édition de P. Lerat (Paris, Nizet, 1973), établit que c'est une version abrégée du *Desniaisé* de Gillet de La Tessonnerie, dont l'édition originale est de 1648. Aux p. 14-16, Lerat commente neuf citations de cette pièce par Le Roux. Il y en a en fait quinze (les vers sont numérotés ici d'après l'éd. Lerat, mais la graphie est celle du fac-similé).

vers 120 : Ah ! cruelle, ah ! bachante, ah scitique merveille ! » Cf. **bachante**.

vers 146 : « Je confondray mon estre avec l'Altitonat [*sic*] ». Cf. **altitonnant**.

vers 163 : « Le bel ameublement qu'un amant à calote ». Cf. **amant**.

vers 167 : « Vrayement vieux Rocantin vous me la baillez bonne ». Cf. **rocantin**.

vers 217 : « Ma chere dulcinée attens encore un peu ». Cf. **dulcinée**.

vers 298 : « La Chienne le Mastin, la Felice les Chats ». Cf. **felice**.

vers 416 : « Pour me guerir d'amour tes yeux sont un remede. » Cf. **remède**.

vers 440 : « La gabatine est franche & la ruse est subtile [*sic*]. » Cf. **gabatine**.

vers 582 : « L'autre plus engroignée invoque mille morts ». Cf. **engroigner**.

vers 583 : « Et, pour vaincre une humeur trop rebrousse & trop aigre ». Cf. **rebrousse**.

vers 611 : « Tu te fis en tobant [*sic*] cette bigne à la temple. » Cf. **bigne**.

vers 658 : « Et n'est-tu pas enfin un plaisant maroquien ? ». Cf. **maroquin**.

vers 664 : « D'un jeune ennamouré qui va voir sa douzelle [*sic*] ». Cf. **ennamouré**.

vers 685 : « A prendre un vomitif qui vuide lescarcelle ». Cf. **escarcelle**.

vers 688 : « Et d'aller m'ebaudir avec le Dieu des Pintes ». Cf. **dieu**.

Guibert (p. XXI-XXII) et Lerat (p. 14-15) notent que l'exemple de *gabatine* est repris par l'éd. de 1725 du *Dictionnaire* de Furetière (et par celle-là seulement, selon Lerat).

## A propos du *Théâtre italien*.

Il ne me semble pas exister de citations provenant de textes inédits (votre p. cxiv). Voici les termes et références que j'ai relevés.

*Th. it.*, sans indication précise de titre et sans citation : **brehaine, colifichet, dodo, harpe, plaquer, regiment, tac tac**.

*Th. it.*, sans indication de titre mais avec citation : **avaloire, bedaine, berger, boutre, branler, cambrouse, camouflet, carrière, chien, chopiner, coq-coq, croquer, délinquer, dénicher** [*Th. it. Arl.*, référence non reprise en 1735], **embrasser, entonner, feuille, graisser, hausser, hoc, pallot, plongeon, razade, rebiffer, remplumer, selle, temps, toller, toquer**.

Quant aux titres cités, la plupart se retrouve sous une forme ou une autre dans Evariste Gherardi, *Le Théâtre italien* (les pièces sont données dans l'ordre qu'elles occupent dans chaque volume ; j'ometts, évidemment, celles que Le Roux ne cite pas ; je n'ai pas recherché les citations exactes) :

### Tome I (éd. Amsterdam, Braakman, 1701).

*La Matrone d'Ephèse* : **balourde, brocher, flambé, fond, saigner, st**.

*Arlequin Protée* : **picoreur**.

*Arlequin empereur dans la Lune* : **bagnaudier, débonder, freluquet, gar, moutarde, noise, ombrage, peindre, queue, tranquiliser, vache**.

*Arlequin Jason* : **antipode, bâton, charrier, découdre, falot, jetter, manche, rat, tomber**.  
*Isabelle médecin* : **haye**.

*Colombine avocat pour et contre* : **damoiselle, montfaucon, tomber**.

*Le Banqueroutier* : **aye, bâton, bombance, escroc, fusée, hérisson, intrigue, mâchonner, marmot, pion, ques, tuchou**.

*La Précaution inutile* : **billebode, drue, gaguie, gentiment**.

### Tome II (ibid.)

*La Cause des femmes* : **aigrefin, bouchon, carogne, médaille, patiner, plein.**  
*Le Divorce* : **boire, bouche, hypocrate, pancer, poète.**  
*Arlequin [Mezzetin] grand sophy de Perse* : **girouette, grouin, lorgneux, pigrieche, rissole, tenir.**  
*Arlequin homme à bonne fortune* : **blond, pousse-cul, rudanière.**

Tome III (ibid.).

*La Fille sçavante* : **auteur, bouquin, franc, grivois, ragot, river.**  
*La Coquette, ou l'Académie des dames* : **faire le blêche, visage.**  
*Esope* : **éplucheur.**  
*Le Phénix* : **amouracher, avaler, brochette, capilotade, coqueter, fier-à-bras, flon flon, houspiller, martel, mettre, mors, phoenix, pindariser, quinze vingt, taupe, tauper, va.**  
*Arlequin Phaéton* : **dégringaler.**

Tome IV (ibid.).

*L'Union des deux opéra* : **gausser, mettre.**  
*La Fille de bon sens* : **encoliflucheter.**  
*La Baguette de Vulcain* : **croissant.**

Tome V (ibid.).

*Les Souhais* : **baloter, braire, champ, chat, citrouille, clabaud, colaphiser, conte, coq-à-l'âne, cribler, dé, déchaîner, grenouiller, mine, tirez, turlupiner, yeux.**  
*La Naissance d'Amadis* : **bidet, cadran, cap à cap, carabiner, déconfiture, éguille, gouspiller, héberger, jus, manteau, mener, moult, occiseur, preux, solatier.**  
*Arlequin défenseur du beau sexe* : **idée.**  
*La Fontaine de sapience* : **flandrin, jabotter.**  
*Le Départ des comédiens* : **veuglette.**  
*La Fausse coquette* : **ain, casaquin, fagoter, gallefretier, gibier, gourmandiller, goyer, gribouiller, joye, joye.**  
*Le Tombeau de maître André* : **escarboucle, goguette, poitrail, rissoler, rubis, sabler, tirelire, treille.**  
*Attendez-moi sous l'orme* : **agnès, chat, coquericot, loup, tournevirer, trognon.**

Tome VI (éd. Paris, Briasson, 1741).

*La Thèse des dames* : **bonsoir, brague, croc-en-jambe, croc au sel, fofiler, provision, saut, sucre.**  
*Les Promenades de Paris* : **acabie, becquée.**  
*Le Retour de la foire de Bezons* : **bouquer, dévergondée, polisson, tapage.**  
*Arlequin misantrope* : **bicoque, faufiler, matrone, minauder, mor-non, occasion, oimé, original, polissonnerie, prin, rapsodie, revenir, visage.**  
*Pasquin et Marforio médecins des mœurs* : **espièglerie, faligoterie, fouet, pilobouffi.**

La pièce *Les Souffleurs* figure dans *Le Théâtre italien, ou le recueil de toutes les scènes françaises...* tome second. Genève, Dentand, 1696 :

**adesso, babiote, chandelle, châtier, clas clas, coquille, dame, dessalé, embrocher, fagoter, fleurette, gogaille, gras, gruger, haut, hypocratiser, incognito, jus, liqueur, lune, manger, multiplication, obéré, pif paf, placarder, racaille, rocaille, souffler, tirer, visière.**

J'ai identifié, je crois, toutes les autres références données par Le Roux :

Quatre titres, cités chacun pour un seul mot, figurent dans *Supplément du Théâtre italien, ou nouveau recueil...* tome deuxième. Amsterdam, Braakman, 1698 :

**berner** *Arlequin soldat et bagage*, p. 150, scène X : « Je veux que l'on me berne, / Si je ne suis pas la maison ».

**chien** *Scènes françaises d'Arlequin fourbe, fourbe et demi*, p. 251 : « comme tu peux croire un bon chien chasse de race ».

**criq, criq** *Scènes françaises dans Les Vendangeurs*, p. 291 : « Elle aussi tôt prend un poulet : & criq criq. »

**gran gron** *Scènes françaises d'Arlequin dogue d'Angleterre*, p. 236 : « Je le souhaiterois de tout mon cœur, car cherchant avec mon grouin, gran, gron, je te dirois en effet ».

Reste la référence *sc. du Banquier*, qui correspond au *Banqueroutier* (tome I ci-dessus) : **aigrette** (« On a veu des aigrettes sur des testes encore plus fougueuses », p. 353), **débusquer** (« & jamais nous ne quittons la partie, que quand les Gens d'Epée nous débusquent », p. 360), **grizette** (« je croirois traiter une Femme de qualité en Grisette, si je ne luy offrois que mille Louïs d'or », p. 359).

Enfin, *Arlequin Roland furieux* (**campos, joye**) n'appartient pas au théâtre italien à proprement parler : c'est un ouvrage de Laurent Bordelon, publié à Amsterdam en 1698 (*Dict. des lettres françaises, XVII<sup>e</sup> siècle*, éd. 1996, p. 171). Il se peut que ce texte ait été intégré dans quelque édition du *Théâtre italien*, comme *Arlequin comédien aux champs élysées* du même auteur, qui figure dans l'éd. Braakman, 1701, citée plus haut.

## L'édition de 1735

A mon avis, elle n'est pas l'œuvre de Le Roux, mais d'un continuateur moins concerné personnellement par ce travail. Les ajouts qui y figurent concernent pour l'essentiel des acceptions figurées, mais qui n'ont pour la plupart rien de comique ou de burlesque, et dont une partie importante est tout simplement reproduite d'après d'autres dictionnaires. Quant aux nouveaux auteurs, ils sont nettement plus académiques : à première vue, j'en vois bien peu susceptibles d'avoir été publiés plus ou moins clandestinement en Hollande, alors que c'est souvent le cas en 1718. On pourrait aisément imaginer que la révision du *Dictionnaire* a été effectuée en France, loin des yeux de Le Roux (si tant est qu'il était encore en vie).

En outre, loin de proposer des améliorations, un certain nombre d'articles de 1735 présentent de petites erreurs ou des lacunes (persistant jusqu'à 1786, selon votre édition) par rapport à ceux de 1718 : signe que le recopiage a produit des dégradations. Voir par exemple, pour le début de la lettre B :

**baffre** : *Faire la baffre.*

1718 : « C'est être à un bon repas, à un festin, où chacun s'en donne à ventre déboutonné ».

1735 : « C'est être à un bon repas, à un festin, à ventre déboutonné ».

**batailler**, exemple.

1718 : « C'est bien toi qui dois conseiller ».

1735 : « C'est bien toi qui doit conseiller ».

**bâton** : *Sauter le bâton*, exemple.

1718 : « Puisque tu en es logé là ».

1735 : « Puisque tu es logé là ».

**battre**, 3<sup>e</sup> alinéa.

1718 : « On dit, qu'il fait bon battre glorieux ». [*c'est la forme canonique du proverbe*]

1735 : « On dit, qu'il fait bon battre un glorieux ».

**benigna**, exemple.

1718 : « Ira faire l'o benigna ».

1735 : « Ira fera l'o benigna ».

**billevesées**.

1718 : « Pour sotises, coyonneries, badineries, contes en l'air, folies. »

1735 : « Pour sotises, coyonneries, contes en l'air, folies. »

Voir encore **dénicher**, cité plus haut (*Théâtre italien*).

1718 : « Voyez ci-dessus *Deloger. Mol. Tartuffe A. 1. S. 3. Th. It. Arl.* Adieu dénicher. »

1735 : « Voyez ci-dessus *Deloger.* »

On constate aussi que certains titres d'œuvres abrégés en 1718 sont développés en 1735 sous une forme erronée (comme p. ex. *Rein. de Picomi* cité plus haut), ce qui indiquerait que le continuateur ne sait pas de quels ouvrages il s'agit.



Pierre Enckell.